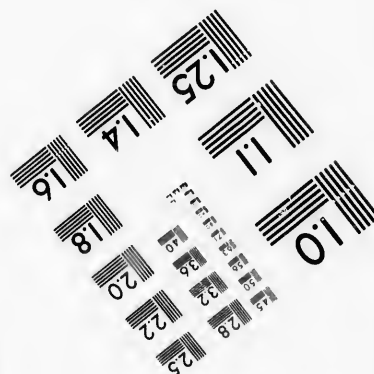
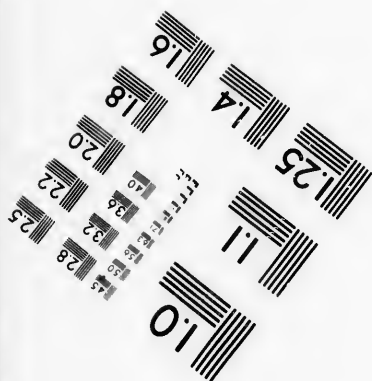
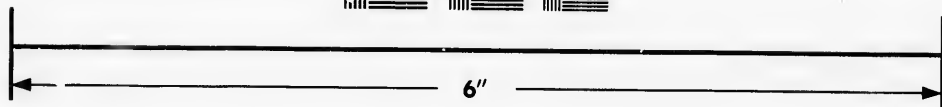
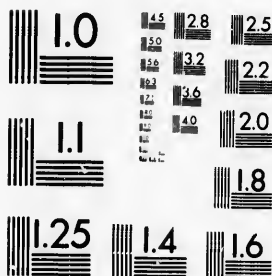


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: / Printed ephemera [4]p.
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

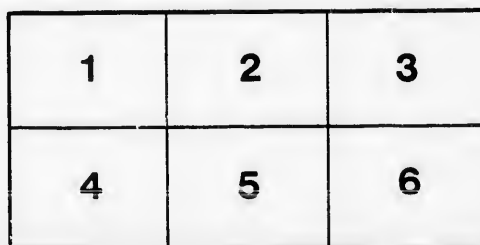
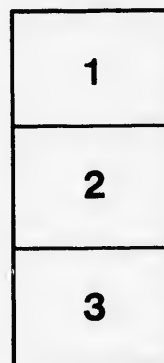
McLennan Library
McGill University
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

McLennan Library
McGill University
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

CIRCULAIRE.

MONSIEUR :—

J'attire votre attention sur les délibérations du Comité Central, que vous verrez ci-dessous ; ainsi que sur la Requête adoptée comme projet par le Comité.

L'importance d'avoir de l'unanimité, nécessite que tout le pays demande la même chose et sous la même forme.

Afin que cette Requête ait plus de poids, il conviendrait qu'elle fut signée en masse, par tout le monde ; et le Comité espère que les signatures dans votre paroisse ne seront pas les moins nombreuses.

Vous remarquerez qu'il est nécessaire, d'après un règlement de la Chambre d'Assemblée, que la Requête soit écrite à la main et que la feuille sur laquelle elle est écrite contienne au moins trois signatures. Les autres feuilles, qui ne contiendront que des signatures, seront annexée à la feuille contenant la Requête.

L'opposition à la mesure du Crédit Foncier sera formidable de la part du Haut-Canada. Signons la Requête en masse. Qu'elle soit prête à être envoyée au Représentant du Comté, pour qu'il la présente le premier jour de la Session. Il n'y a pas de temps à perdre.

Si vous n'avez pas encore eu d'assemblée dans votre localité pour Ratifier les délibérations des délégués à la convention tenue à St. Hyacinthe, le 17 décembre 1862, il serait à désirer que vous vous en occupassiez au plutôt, et que vous fassiez publier vos procédés dans les journaux.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

G. BOUCHERVILLE.

S. C. C. C.

COMITÉ CENTRAL,

Séance du 13 Janvier, 1863.

Présents:—MM. D. G. Morison, G. de Boucherville, P. Lamothe, E. L. R. C. Desprès et H. Mercier. M. le président ayant pris son siège le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvée.

Il est alors proposé par Pierre Lamothe, Ecr., secondé par E. R. L. C. Desprès, Ecr.:

Attendu qu'il a été décidé par la convention des délégués, tenue à St. Hyacinthe les 15 et 16 avril dernier ;
" Que tout actionnaire devra être souscripteur."

Attendu qu'il a été décidé par la convention des délégués, tenue à St. Hyacinthe le 17 décembre dernier,
" Que la Banque ne saurait négotier son papier, ou les *Bons* qu'elle émettrait pour se procurer les capitaux nécessaires à des conditions avantageuses, sans que le gouvernement lui donne son aide ou lui accorde sa garantie. Que cette assemblée espère et que tous les cultivateurs du Bas-Canada s'attendent à ce que le gouvernement accordera cette garantie."

Attendu qu'il est de toute importance d'obtenir la garantie provinciale, et qu'il est nécessaire pour obtenir le concours de toutes les classes de la population tant du Haut que du Bas-Canada, d'inspirer la plus grande confiance dans l'administration du *Crédit Foncier*, en intéressant personnellement et pécuniairement tous les actionnaires dans son bon fonctionnement.

Il est en conséquence résolu :

1o. Que le Capital Social du *Crédit Foncier* devrait être de *un million de dollars* divisé en *dix mille actions* de *cent dollars* chacune, dont un dixième de souscrit et payé suffisait pour commencer les opérations.

2o. Qu'une Requête à la Législature basée sur la résolution ci-dessus et embrassant les bases et les principes adoptés par la convention le 17 décembre dernier soit préparée, et envoyée dans chaque paroisse pour être signée.

3o. Qu'il est important que la Législature s'occupe de la réforme du régime hypothécaire; de manière à faire disparaître toutes les hypothèques occultes, et à pourvoir à ce que toute hypothèque soit enregistrée contre la propriété; et que cette propriété soit désignée par numéro, afin de faciliter les recherches aux bureaux d'enregistrement.

4o. Que le Comité Central remercie les municipalités qui lui ont envoyé des souscriptions pour l'aider dans ses dépenses pour frais d'impression, circulaires, postes, etc., dans l'intérêt de la cause du *Crédit Foncier*. Et que M. Honoré Mercier secrétaire-archiviste soit, ainsi que M. L. Boivin, trésorier autorisé à recevoir les souscriptions.

5o. Que les différents journaux amis de la mesure soient priés de reproduire les présentes délibérations et la Requête.

La Requête suivante, après discussion est unanimement adoptée. (Voir l'autre page.)

Et la séance est levée.

D. G. MORISON, *Président*.

H. MERCIER, *Secrétaire*.

REQUÊTE.

Aux Honorables Membres de l'Assemblée Législative du Canada.

La Requête des Soussignés,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :—

Que les circonstances dans lesquelles se trouve le Bas-Canada demandent impérieusement la création d'une Banque de Crédit Foncier, qui soit assise sur des bases solides et en rapport avec les besoins et les ressources de la classe agricole ;

Que la Banque de Crédit Foncier devrait être créée au Capital Social de *un million de dollars*, divisé en *dix milles actions* de *cent dollars* chacune, dont un dixième de souscrit et payé suffirait pour commencer les opérations ;

Que la garantie provinciale est nécessaire pour faciliter la négociation des *Bons* du Crédit Foncier à un taux d'intérêt raisonnable et à des conditions avantageuses ;

Que la garantie provinciale doit être accordée au Crédit Foncier pour un montant qui ne dépassera pas *vingt million de dollars* ; qui ne devra lui être fourni qu'*au fur et mesure* de ses besoins, et sur dépôt des obligations hypothécaires des emprunteurs pour un même montant ;

Que la garantie provinciale ne devrait entraîner aucun contrôle de la part du gouvernement sur les opérations du Crédit Foncier ; mais seulement un droit de surveillance pour s'assurer qu'il n'agit que dans les limites de la loi et de ses attributions ;

Que l'annuité à payer par l'emprunteur doit comprendre l'intérêt, l'amortissement et les frais d'administration ;

Que l'intérêt devrait être réglé sur le taux d'intérêt auquel le Crédit Foncier aura négocié son papier ;

Que les frais d'administration doivent être fixés à *un* par cent ;

Que le taux de l'amortissement doit être facultatif de la part de l'emprunteur, et réglé dans son obligation d'emprunt ; pourvu que sa dette ne puisse s'amortir plutôt que dans vingt ans, ni plus tard que dans cinquante ans ; avec faculté néanmoins de se libérer à volonté après trois mois d'avis ;

Que le Crédit Foncier doit être revêtu d'amples pouvoirs de se faire payer ;

Qu'en attendant la réforme du régime hypothécaire, le Crédit Foncier doit avoir le moyen de s'assurer des hypothèques occultes qui peuvent exister sur les propriétés qu'on désirera lui hypothéquer, et le droit de les faire purger promptement, simplement et économiquement ;

Et vos Requérrants ne cesseront de prier.

POINT-LEVI-EGY
JAZI
63
L.C.

CREDIT FONCIER.

Au Secrétaire-Trésorier,

Pour être remis au Maire de la Municipalité

De la Paroisse de

St Joseph de Lévis
Québec

